

**CHAUFFAGE COLLECTIF SANS DÉCOMPTAGE**

**Le récapitulatif ou les documents nécessaires pour établir votre consommation effective ces 3 dernières années :**

- Décompte en KWh ou en € de la consommation pour ce logement ces trois dernières années

**à défaut :**

- le récapitulatif de vos charges de chauffage, eau chaude et climatisation des 3 dernières années
- les tantièmes de votre appartement et les tantièmes totaux (pour les charges énergétiques)

**Concernant l'enveloppe du logement :**

- La surface habitable du ou des bâtiments concernés (et la surface des parties communes lorsqu'elles sont chauffées)
- Un plan masse coté (ou au moins à l'échelle)
- Des plans de façade

**Concernant l'espace intérieur, préparez tous les documents permettant d'évaluer au mieux :**

- Le système de ventilation
- Le type d'isolant utilisé
- Le type de fenêtres posées

**Concernant la chaudière, le chauffe-eau et le système de refroidissement :**

- La description des installations collectives de chauffage, de refroidissement ou de production d'eau chaude et de leur mode de gestion.
- La quantité annuelle d'énergie consommée pour ce bâtiment ou cette partie de bâtiment par le dispositif collectif
- Le calcul ou les modalités ayant conduit à la détermination de cette quantité à partir de la quantité totale d'énergie consommée par le dispositif collectif

**Demandez ces documents à votre syndic (ces documents sont parfois payants)**

**L'absence de certains documents nous contraint à établir des évaluations plus ou moins précises, souvent pénalisantes pour votre étiquette énergétique, et à le mentionner sur le diagnostic.**

**CHAUFFAGE INDIVIDUEL**

**Le récapitulatif ou les documents nécessaires pour établir votre consommation effective ces 3 dernières années :**

- Le décompte ou les factures EDF, GDF, fioul, etc. des 3 dernières années

**Concernant l'enveloppe du logement :**

- Au minimum, un relevé de surface
- Si possible, des plans avec coupes et façades pour les maisons individuelles (ceux du permis de construire par exemple)
- Si possible, des indications concernant les matériaux utilisés lors de la construction

**Concernant l'espace intérieur, préparez tous les documents permettant d'évaluer au mieux :**

- Le système de ventilation
- Le type d'isolant utilisé
- Le type de fenêtres posées

**Concernant la chaudière, le chauffe-eau et le système de refroidissement :**

- Au minimum, leur date d'achat et leurs références (marque et type)
- Si possible, leurs caractéristiques techniques

**L'absence de certains documents nous contraint à établir des évaluations plus ou moins précises, souvent pénalisantes pour votre étiquette énergétique, et à le mentionner sur le diagnostic.**